

Ordonnance ou ancien règlement? Comment savoir?

Pour savoir si l'apprenti est sous l'ancien règlement ou sous la nouvelle ordonnance de formation, c'est la date d'entrée en apprentissage qui est déterminante. Une fois que le contrat est signé sous une réglementation, toute la durée de la formation reste sous cette même réglementation jusqu'à l'examen final réussi (jusqu'à 3 tentatives). Le lien de [l'OFFT](#) indique clairement l'année de l'entrée en vigueur de chaque nouvelle ordonnance.